



DEMANDE DE REDUCTION DE LA FRANCHISE 4 ROUES « VEHICULES SUIVEURS »

A L'OCCASION D'UNE EPREUVE SOUS L'EGIDE DE LA FFC



BULLETIN SE RAPPORTANT AU CONTRAT « FFC SUIVEURS » GENERALI N° AL 724 744

**A RETOURNER ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT DE 15 EUROS
AU MOINS 24 HEURES AVANT LE DEBUT DE LA MANIFESTATION**

A CAPDET RAYNAL - SERVICE LICENCIES FFC

7 rue Drouot – BP 60245 - 75424 PARIS CEDEX 09 - Tél : 01 44 83 87 74 – fax : 01 42 46 34 69 – mail : capdet-ffc@gfc-assurance.com

Par la signature du présent document et le règlement de la cotisation correspondante de 15 euros (à l'ordre de CAPDET-RAYNAL), l'organisateur de la manifestation décrite ci-dessous demande - pour les 4 roues figurant sur la liste des véhicules suiveurs - de ramener les franchises Vol, Incendie et Dommages tous accidents de 1.000 à 230 euros.

Nous vous rappelons que lesdites franchises restent fixées pour les 2 roues à 230 euros.

COORDONNEES DE LA MANIFESTATION :

COMITE REGIONAL :

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISATEUR :

INTITULE DE L'EPREUVE : NUMERO D'ATTESTATION :

DATE DE DEBUT – DATE DE FIN : 2010 - 2010

ETENDUE DES GARANTIES ACCORDEES SUITE A LA REDUCTION DE FRANCHISE :

(POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER LE DOCUMENT « GARANTIES ACCORDEES AUX VEHICULES SUIVEURS » TELECHARGEABLE SUR NOTRE SITE www.capdetraynal-cyclisme.com)

Les garanties s'exercent désormais, pour les sinistres survenus entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée*, dans les conditions suivantes :

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE LA GARANTIE	FRANCHISE (2)
Responsabilité Civile ⇒ Dommages corporels ⇒ Autres dommages - dont dommages matériels résultant d'un incendie ou d'une explosion, à l'exception des véhicules nécessitant les permis C, D et E : - dont dommages matériels résultant d'une atteinte à l'environnement	ILLIMITE 100.000.000 EUROS 10.000.000 EUROS 800.000 EUROS	
BRIS DE GLACES	COUT DE REMPLACEMENT	76 EUROS
INCENDIE ET FORCE DE LA NATURE	VALEUR VENALE (1)	230 EUROS
VOL	VALEUR VENALE (1)	230 EUROS
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS	VALEUR VENALE (1)	230 EUROS
CATASTROPHES NATURELLES ET CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES	VALEUR VENALE (1)	380 EUROS
GARANTIE DU CONDUCTEUR	600.000 EUROS (SAUF 2 ROUES 150.000 EUROS)	
DEFENSE JURIDIQUE ET RECOURS	8.000 EUROS	
ASSISTANCE	CONTRAT SEPRE EUROPE ASSISTANCE REF 00.461.951	

(1) Plafond de garantie de 35.000 € pour les 4 roues & 7.500 € pour les 2 roues

(2) Hors franchise cumulative de 600 € pour les titulaires d'un permis de moins de 2 ans

* Nous vous rappelons que vous avez toutefois la possibilité de nous consulter pour assurer les véhicules suiveurs qui vous sont prêtés pour l'organisation d'une course dès lors qu'ils circulent en dehors du parcours, ou en amont ou en aval de l'épreuve.

Fait à, le
(Signature et cachet de l'organisateur)

CAPDET RAYNAL – SERVICE LICENCIES FFC

7 rue Drouot – BP 60245 - 75424 PARIS CEDEX 09

Tél : 01 44 83 87 74 – fax : 01 42 46 34 69 – mail : capdet-ffc@gfc-assurance.com

Le département du sport, des loisirs et de l'événementiel d'INTER COURTAGE ASSURANCES

SAS de courtage d'assurances au capital de 5 999 780 € – RCS PARIS 572 008 068 – Code APE 6622Z - ORIAS n° 07 000 795